

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD62

présenté par

M. Bony

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 19 par les mots :

« , dont deux députés et deux sénateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'AFB-ONCFS étant une structure nationale, il est proposé que deux députés et deux sénateurs siègent au sein du 5^{ème} collège composant le conseil d'administration.